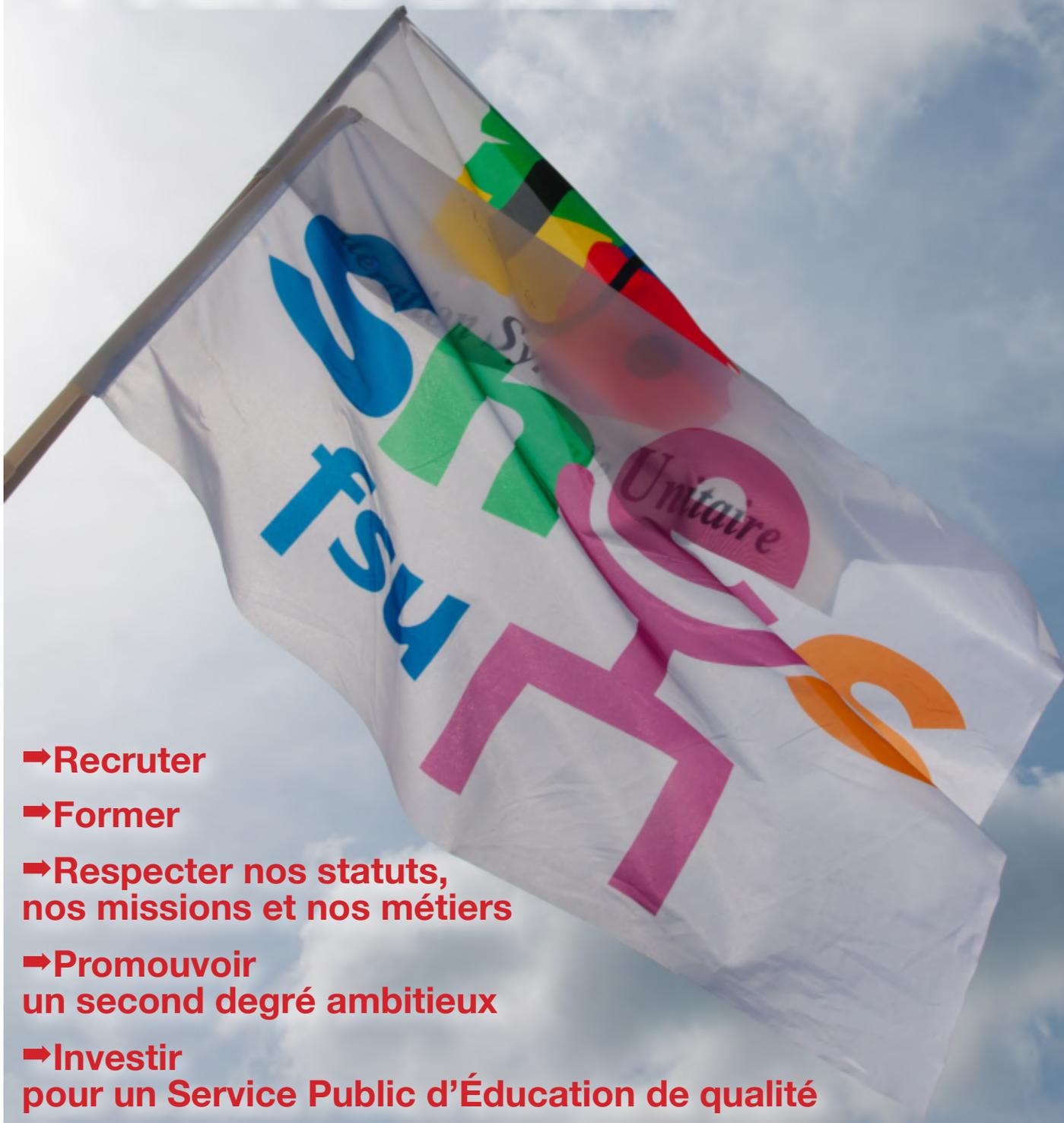


VOTEZ

AGISSEZ



- Recruter
- Former
- Respecter nos statuts,
nos missions et nos métiers
- Promouvoir
un second degré ambitieux
- Investir
pour un Service Public d'Éducation de qualité

ATTENTION VOUS DEVEZ VOTER 4 FOIS

CAPA et CAPN

CTA et CTM

votez



votez



13-20 octobre

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Avec le SNES, le SNUEP, la FSU

(Construire

Du 13 au 20 octobre, nous allons élire nos représentants dans différentes instances. Il s'agit de choisir celles et ceux qui nous représenteront en commission paritaire académique (CAPA) et nationale (CAPN). Mais, et c'est là une nouveauté, il s'agit aussi de choisir celles et ceux qui nous représenteront dans les comités techniques académique (CTA) et ministériel (CTM), se substituant désormais aux comités techniques paritaires.

**Pour chacun d'entre nous, 4 votes sont donc à émettre
et pour la première fois PAR VOIE ELECTRONIQUE.**

(Agir

CAPA des CPE

VOS CANDIDATS



Hors classe

1. **BOURDELOUX Marie-Josèphe** – LP Danton – Brive – 19
2. **IGUEDJAL Jean-Claude** – Lycée Turgot – Limoges – 87

Classe normale

1. **BARROS Didier** – Collège Anna de Noailles – Larche – 19
2. **FEDER Catherine** – Lycée P. Éluard – St-Junien – 87
3. **RIVET Julie** – Collège L. Jouvét – Bellac – 87
4. **GENESTE-ISIDORE Valérie** – Lycée P. Bourdan – Guéret – 23
5. **LAMARQUE-BLANC Martine** – Lycée L. Limosin – Limoges – 87
6. **SEPVAL-SANCHEZ Odile** – LP Danton – Brive – 19
7. **RIFFAUD-PILLOT Émilie** – Collège B. Palissy – St Léonard de Noblat – 87
8. **NOIZAT Olivier** – LP D. Gay – Bourgneuf – 23
9. **CAVE Nathalie** – Lycée Gay-Lussac – Limoges – 87
10. **BENEMMANE M'Barek** – Lycée M. Bastié – Limoges – 87
11. **COUTURIER Isabelle** – Collège R. Loewy – La Souterraine – 23
12. **COELHO Michelle** – Lycée G. Cabanis – Brive – 19
13. **LEMASSON Anne** – ZRD19 – Collège de Lubersac – Lubersac – 19
14. **FRABOULET Christelle** – Collège G. Faidit – Uzerche – 19



LES ENJEUX DE CE SCRUTIN SONT CONSIDÉRABLES. Nul doute, qu'à quelques mois des échéances politiques majeures du printemps prochain, les résultats seront observés de près et pèseront sur les choix et les décisions.

AVEC LE SNES, LE SNUEP ET LA FSU, FORCE ET COHÉRENCE DES INTERVENTIONS DANS LES INSTANCES

Bien évidemment, la représentation des personnels par leurs élus en CAP est importante. En dépend en effet la qualité de la **défense individuelle et collective des personnels**. Or, si les professions de foi sont pavées de bonnes intentions, mieux vaut ne pas les dissocier de la capacité des élus à les mettre en œuvre. Ceux du SNES, du SNUEP et des syndicats de la FSU ont la réputation de ne pas s'en laisser conter. Leur efficacité, leur pugnacité, leur expertise sont reconnues. Leur présence en nombre dans toutes les commissions paritaires, dans toutes les académies comme au plan national, est un gage de force et de cohérence.

Force et cohérence, c'est encore ce dont devront faire preuve les élus en CT. Le champ des compétences de ces instances est notablement élargi. Y seront mises en débat nombre de questions, valant pour tout le champ de l'Éducation nationale et pour toutes les catégories de personnels, tant au plan statutaire qu'à celui de la gestion des emplois et des effectifs. Y seront également débattues toutes les questions relatives à l'offre de formation. La cohérence et l'articulation de l'intervention des élus sur ces questions avec celle menée en CAP vont de soi. Comme va de soi la nécessité d'une délégation fédérale, soucieuse et respectueuse des intérêts de chaque secteur, de chaque métier. C'est le sens de l'engagement de la FSU et de ses différentes composantes, **pour la construction d'un service public d'éducation dédié à la réussite de tous**.

(Négocier

LA CONCEPTION DE NOTRE MÉTIER ET L'AVENIR DU SECOND DEGRÉ EN JEU

Plus généralement, les personnels ont dans ce scrutin, la responsabilité de déterminer pour les quatre années à venir la représentativité des organisations syndicales et ce qui va avec, le droit de négocier. Cette représentativité s'établira, au plan local, en référence aux voix obtenues pour l'élection du CTA, au plan national, en référence aux voix obtenues à l'élection du CTM.

L'enjeu n'est pas mince car, à travers leur vote, c'est bien la conception de leur métier et de l'avenir du second degré qu'exprimeront les personnels. Or, nous le savons

bien, des divergences importantes existent sur bien des points entre les organisations syndicales. Le SNES et le SNUEP sont totalement opposés à la volonté d'assimiler les CPE à l'équipe de direction ; nous concevons notre métier de CPE comme acteur éducatif de terrain visant à une approche globale de l'élève. Pour cela nos missions doivent être centrées sur le suivi éducatif et scolaire. Le SNES et le SNUEP se positionnent donc fortement contre le transfert de certaines de nos missions vers d'autres personnels comme les médiateurs de réussite scolaire ou encore les "préfets des études". Nous exigeons le droit des élèves à de meilleures conditions de vie collective et individuelle ; et pour cela, notre revendication d'1 CPE pour 250 élèves demeure la condition d'un suivi éducatif digne de ce nom.

(Débattre

UNITÉ DE LA PROFESSION, PARLER D'UNE MÊME VOIX AVEC LE SNES, LE SNUEP ET LA FSU

Ces élections appellent d'ailleurs d'autres clarifications dans ce que l'on appelle le « paysage syndical », trop parcellisé, trop divisé. D'une manière générale, les salariés aspirent à l'unité, parce que l'unité est une force irremplaçable. Cette aspiration est partagée par le SNES, le SNUEP et la FSU. Ils ne se reconnaissent, en aucune façon, dans le clivage entre « syndicalisme de contestation » d'un côté et « syndicalisme d'accompagnement » de l'autre. **Le SNES, le SNUEP et la FSU travaillent inlassablement à la recherche d'unité**, à celle d'une réunification syndicale. Quant à leur orientation et leur démarche syndicales, elles reposent sur des principes simples mais forts. **Construire** les revendications avec les personnels en multipliant les espaces de débats où ils s'approprient les enjeux de leurs métiers. **Proposer, agir, négocier** en rendant les personnels acteurs de chacune de ces phases du mouvement social.

Les listes présentées par le SNES et la FSU ont été construites avec la volonté de faire de nos syndicats un lieu de rassemblement et d'expression de la profession. Elles sont respectueuses de la diversité, de la parité hommes/femmes, ainsi que du renouvellement en profondeur que connaît notre métier en intégrant de nombreux jeunes collègues.

On l'aura compris, l'heure n'est pas aux attermoissements et à l'éparpillement. La profession doit parler d'une même voix, résister et porter dans le débat public des projets ambitieux pour le second degré. Aucune voix ne doit manquer au SNES, au SNUEP et à la FSU.

VOTEZ, FAITES VOTER



Agissez !

VOTEZ



CONSEILLERS PRINCIPAUX D'ÉDUCATION

En votant pour les listes présentées par le SNES et le SNUEP, vous ferez le choix de syndicats fortement ancrés dans les différents métiers, rassemblés au sein d'une fédération, la FSU, première dans la Fonction publique de l'État, attachés aux valeurs du service public, participant aux diverses négociations tout en impulsant les actions nécessaires.

Ces orientations sont défendues également dans les Comités Techniques.

Vous serez représentés au sein des Commissions paritaires par des élus travaillant dans les établissements, au fait des réalités professionnelles, soucieux d'améliorer vos conditions d'affectation, de travail, de carrière, construisant avec vous analyses et propositions sur tous les débats éducatifs, dans l'intérêt des élèves et le respect des missions et statuts des personnels.

UN MÉTIER CENTRÉ SUR LE SUIVI PÉDAGOGIQUE ET ÉDUCATIF DE L'ÉLÈVE, contribuant à sa réussite scolaire et à son épanouissement :

- > le respect des missions et du statut des CPE ;
- > la réaffirmation de notre appartenance à l'équipe pédagogique ;
- > le refus des dérives fonctionnelles actuelles (préfet des études, chef de service, équipe de direction...);
- > une conception éducative innovante et humaniste de notre action.

EN URGENCE, UN PLAN DE RECRUTEMENT À LA HAUTEUR DES BESOINS :

- > pas un seul collège sans CPE ;
- > par établissement, un CPE par tranche de 250 élèves ;
- > des titulaires remplaçants en nombre suffisant, aux conditions d'exercice améliorées ;
- > une formation professionnelle de qualité pour les stagiaires ;
- > améliorer les conditions d'affectation et d'emploi.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL GARANTISSANT LA QUALITÉ DE NOTRE INTERVENTION AUPRÈS DES JEUNES :

- > 35 heures hebdomadaires toutes activités confondues ;
- > des équipes d' « étudiants-surveillants » formés et en nombre suffisant ;
- > du temps pour le travail en équipe ;
- > la suppression des « scories » du métier (service de vacances, statut de membre de droit du CA...).

DES PERSPECTIVES DE CARRIÈRE :

- > la revalorisation des salaires et des carrières ;
- > revaloriser le traitement indiciaire et accélérer le déroulement de carrière avec une carrière unique en 11 échelons intégrant la hors-classe ;
- > le refus de l'avancement au mérite ;
- > la création d'une agrégation d'éducation ;
- > la création d'un corps d'inspection spécifique issu de la profession permettant ainsi une réelle évaluation conseil ;
- > une formation continue renouvelée en lien avec nos pratiques professionnelles.

